

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement de Molsheim  
 Membres en fonction : 55

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 27 Mai 2013

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 27 Mai 2013 sur convocation

Adressée par le Président le 16 Mai 2013.

**Étaient présents :**

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	/
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	M. Jacques CHRISTMANN
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	M. Jean-Charles BERNARD
BLANCHERUPT	/	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE		Mme Patricia CASNER
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	/
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	/	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean-Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	/	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	/
RUSS	/	M. Maurice CHARTON
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Jean-Pol HUMBERT
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	M. Francis FRERING
SAULXURES	/	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. J-Frédéric HEIM
SCHIRMECK	/	M. Daniel GENLOT
SOLBACH	/	M. Yves MATTERN
URMATT	M. Vincent METZGER	M. Camille MOSSER
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	/
WILDESBACH	M. André FASSLER	/
WISCHES	/	M. Alain HUBER
WISCHES	/	M. André SCHAEFFER

**Avaient donné procuration:**

MUHLBACH/BRUCHE	Mme Christine MORITZ avait donné procuration à M. Nicolas BONEL
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLF avait donné procuration Mme Martine SIEGFRIED
SAULXURES	M. Hubert HERRY avait donné procuration à M. Jérôme SUBLON
SOLBACH	M. Ervain LOUX avait donné procuration à M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Jean COURRIER avait donné procuration à M. Pierre REYMANN
WISCHES	M. Alain FERRY avait donné procuration à M. Alain HUBER

**Etaient excusés** : Mesdames Monique BEL, Laurence JOST . Messieurs Jean-Sébastien REUTHER, Albert SEILER, Jean-Louis RENAUDIN, Régis SIMONI, Paul FISCHER .

**Assistaient à la réunion** : Mesdames Anne Catherine OSTERTAG, Stella STAUB. Monsieur Eric MUZIOTTI.

### **Ordre du Jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2013,
- 2) Décisions du Bureau du 06 mai 2013,
- 3) Communications,
- 4) Parlement Européen des Jeunes : demande de subvention,
- 5) Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche : demande de classement,
- 6) Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce : Association PROVAL, demande de subvention,
- 7) Multi Accueil La Case à Toto : acquisition de mobilier et de matériel,
- 8) Commune de Schirmeck : acquisition de parcelles,
- 9) Divers.

#### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2013**

Le procès verbal de la séance du 22 avril 2013 est approuvé à l'unanimité .

#### **2) DECISIONS DU BUREAU DU 06 Mai 2013**

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **12 069.40 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **777.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **1 381.07 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**MAET 2012/2013 : PROGRAMME DE FORMATION**

**CONSIDERANT** l'engagement de la Communauté de communes pour la préservation des milieux naturels sensibles et plus particulièrement des zones Natura 2000,

**CONSIDERANT** les actions paysagères engagées par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche avec la participation active des communes et des agriculteurs,

**CONSIDERANT** la délégation donnée par la Communauté de communes du canton de Villé à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche en date du 10 avril 2012,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Mars 2007, relative au rôle d'opérateur pour la mise en œuvre des Mesures agro-environnementales territorialisées,

**VU** les résultats de la consultation pour la mise en œuvre opérationnelle de ce projet,

Monsieur le Président présente les 5 Orientations retenues pour la mise en œuvre opérationnelle de ce projet à l'échelle du territoire du PAE « Notre montagne : des hommes, des prairies et des milieux à préserver » ,

**Orientation 1** : Collecte de données pour un suivi cartographique de l'ensemble des prairies ayant bénéficiées de MAET ; Etat des lieux des surfaces demandées par les acteurs agricoles et le potentiel de foncier disponibles sur les communes.

**Orientation 2** : Permettre aux agriculteurs ayant contractualisés de sécuriser leurs engagements.

**Orientation 3** : Obtenir de données agro-environnementales et phytosociologiques sur les prairies sur des placettes :

- données floristiques : analyse de la végétation, valeurs et répartition habitats,
- données faunistiques : analyse des Orthoptères,

**Orientation 4 :** Collecte d'herbe afin de récolter des données permettant d'appréhender la valeur des prairies en fonction des pratiques et des milieux suivant un protocole fourni par l'INRA. **2013-044**

**Orientation 5 :** Mettre en place une méthodologie de mobilisation de l'ensemble des acteurs agricoles du territoire (pas seulement les agriculteurs ayant un contrat MAET) pour une restitution collective.

Le Bureau de la Communauté de communes, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise en œuvre du programme de formation-information sur la base des prestations présentées ci-après.

Orientation	Intitulé Orientation	Prestataire	Commentaires	Forfait rémunéré° HT	TVA	Forfait rémunéré° TTC
1	Collecte de données pour un suivi cartographique de l'ensemble des prairies ayant bénéficiées de MAET	Réalisation en interne	<i>participation en interne (travaux en régie) / financement à 80%</i>	4900		4900
2	Permettre aux agriculteurs ayant contractualisés, de sécuriser leurs engagements.	Réalisation en interne + stagiaire	Recrutement d'un ou une stagiaire ( Juin-Juillet Aout)			
		UMR 1121 Agronomie et Environnement Nancy-Colmar		cf montant ci-dessous orientation 5		
		chambre Agri 67		1020	199,92	1219,92
3	Obtenir des données agro-environnementales et phytosociologiques sur les prairies en travaillant sur la base de placettes	BE Climax		8397	1645,81	10042,81
4	Collecte d'herbe afin d'obtenir des données permettant d'appréhender la valeur fourragère des prairies en fonction des pratiques et des milieux	Réalisation en interne + stagiaire		1500		1500
		UMR 1121 Agronomie et Environnement Nancy-Colmar		cf montant ci-dessous orientation 5		

		Labo d'analyse fourragère (invivo labs)		<b>4036,82</b>	791,22	4828,04
5	<b>Mettre en place une méthodologie de mobilisation de l'ensemble des acteurs agricoles du territoire (pas seulement les agriculteurs ayant un contrat MAET) pour une restitution collective.</b>	Réalisation en interne + stagiaire				
		UMR 1121 Agronomie et Environnement Nancy-Colmar		<b>4700</b>	921,2	5621,2

<b>TOTAL Prestataires</b>	<b>19 653,82 €</b>	<b>3 558,15 €</b>	<b>23 211,97 €</b>
<b>TOTAL Régie</b>	<b>4 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 900,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>24 553,82 €</b>	<b>3 558,15 €</b>	<b>28 111,97 €</b>

**AUTORISE** le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment les dossiers de demande de subventions et les conventions à intervenir avec les divers partenaires,

#### **ENTRETIEN DES BATIMENTS : DIVERS BATIMENTS : ENTRETIEN 2013**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à

- L'entreprise JUILLOT, des travaux d'aménagement d'un local rangement au Hall de Sports à Schirmeck, pour un montant évalué à 790.00 € HT,
- L'entreprise ACKER le remplacement de fenêtres de toit au chalet du Donon, pour un montant évalué à 2 225.00 € HT .
- L'entreprise ACKER le remplacement d'une cabine de douche au chalet du Donon, pour un montant évalué à 2 225.00 € HT .
- L'entreprise SCHOEFFTER le ponçage, réparation et vitrification du parquet au chalet du Donon, pour un montant évalué à 1 665.00 € HT .
- 

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

### **3) COMMUNICATIONS**

#### **Vandalisme au terrain de football**

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté des actes de vols et de vandalisme qui ont été commis au stade des Grives à Barembach, détérioration de l'éclairage du stade et vol de câbles électriques.

### FOYER LES 3 SOURCES

Madame la Directrice du Foyer les 3 Sources a fait part à Monsieur le Président du besoin d'espaces pour les ateliers occupationnels et de production ainsi que pour de l'accueil de jour.  
Une proposition sur le site de Bénerville est envisageable.

### INSTALLATION D'UN DENTISTE A SAALES

Monsieur Jean Philippe RUBET a confirmé son souhait de transférer son activité de dentiste et de s'installer dans la maison de Services à Saâles à compter de Septembre 2013.  
Le coût d'installation s'élève à 104 000.00 € soit 24 000.00 € d'adaptation des locaux, à la charge du propriétaire et 80 000.00 € à la charge du dentiste.

### TABLEAU FISCALITE

Les tableaux comparatifs de fiscalité et des dotations de l'Etat pour chaque commune sont distribués aux délégués communautaires .

#### **4) CITE SCOLAIRE HAUTE BRUCHE : PARLEMENT EUROPEEN DES JEUNES DE FRANCE : 1<sup>ère</sup> SESSION REGIONALE ALSACE**

Le Président présente au Conseil de Communauté le projet « Parlement Européen des jeunes de France : 1<sup>ère</sup> session régionale d'Alsace ».

Le Parlement Européen des Jeunes-France est une association Loi 1901, apolitique et à but non lucratif, bénéficiant de l'agrément « jeunesse et éducation populaire », délivré par le Ministère de la Jeunesse et membre du réseau du Parlement Européen des Jeunes, fondé en 1987 et présent dans plus de 30 pays européens.

Depuis sa création, le Parlement Européen des Jeunes s'attache à faire participer les jeunes de 15 à 25 ans à la construction de l'Europe et au débat public européen lors d'événements qui refusent toute connotation politique partisane.

Il promeut dans l'ensemble de ses actions quatre valeurs fondamentales :

- La citoyenneté active,
- L'échange culturel,
- L'esprit d'initiative,
- La formation, l'éducation des jeunes.

10 élèves de 1<sup>ère</sup> Bac Pro du Lycée Haute-Bruche ont été sélectionnés pour participer à la 33<sup>ème</sup> édition nationale du Parlement Européen des jeunes qui s'est déroulé du 7 au 9 décembre 2012 à Nantes.

Cette simulation parlementaire regroupait 200 jeunes français et européens pour débattre de grands sujets d'actualité européenne.

Aujourd'hui, ces jeunes veulent offrir aux lycéens de la Région Alsace, l'expérience d'une session du Parlement Européen des Jeunes et portent l'organisation de cette manifestation qui se déroulera du jeudi 07 novembre au dimanche 10 novembre 2013.

Le coût prévisionnel de cette manifestation s'élève à 13 550.00 € (hors travaux en régie et bénévolat valorisé estimé à 3 500.00 €) et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est sollicitée à hauteur de 2 000.00 €.

**CONSIDERANT** que cette action s'inscrit dans une dynamique d'éducation à la citoyenneté,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à la Cité scolaire Haute-Bruche la somme de **2 000,00 €**.

**5) DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE LA BRUCHE EN CATEGORIE I**

Le tourisme constitue un secteur stratégique, pourvoyeur d'emplois et disposant d'un potentiel de croissance important. Les Offices de tourisme jouent un rôle majeur dans la promotion et le développement de cette activité.

L'arrêté du 12 novembre 2010, modifié par l'arrêté du 10 juin 2011, fixe les critères de classement des Offices de Tourisme en trois catégories et abroge les précédentes normes de classement en étoiles.

Les nouveaux critères de classement font une large place aux technologies de l'information et de la communication, facteurs de changements fondamentaux dans la consommation via Internet et les équipements tels que la téléphonie mobile et de la géo localisation.

Ils tiennent également compte du rôle de l'Office de tourisme dans le développement touristique des territoires notamment par la mesure de la performance, de l'évaluation et de l'observation économique.

Les Offices de tourisme, par leur classement, pourront valoriser leurs engagements de qualité de service rendus aux usagers en matière d'accueil, d'information et de promotion touristique.

L'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche dont la conception et les aménagements intérieurs répondent aux critères de la catégorie I, intègre largement les exigences de l'Etat.

Ce classement est en effet attribué aux structures de type entrepreneurial ayant vocation à fédérer les professionnels et à développer l'économie touristique dans sa zone touristique d'intervention. Son équipe polyglotte est nécessairement pilotée par un Directeur. L'Office de Tourisme de catégorie I développe une politique de promotion nationale et internationale ciblée, propose des services variés et des actions commerciales de nature à générer des ressources propres.

Le plan d'action marketing de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche, son engagement pionnier dans l'obtention de la marque « Qualité Tourisme » associé à son installation dans des locaux adaptés à ses missions permettent de solliciter le classement en catégorie I.

La demande est à adresser au Préfet de Région après approbation par le Conseil de Communauté de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, compétent en la matière.

Le classement, prononcé par arrêté préfectoral, interviendra dans un délai de deux mois, à compter de la réception du dossier et sera valable cinq ans.

Ouï l'exposé de son président,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code du tourisme, notamment ses articles 1. 133-10-1, 1. 134-5, D. 133-20 et suivants;

**VU** l'arrêté du 12 novembre 2010, modifié par l'arrêté du 10 juin 2011, fixant les critères de classement des offices de tourisme

CR CC du 27 Mai 2013

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

**DEMANDE** le classement de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche en catégorie I.

**CHARGE** le Président de l'Office de Tourisme de constituer le dossier relatif à la procédure de classement.

**AUTORISE** M. le Président à adresser ce dossier à Monsieur le Préfet.

**6) OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE : ASSOCIATION PROVAL, DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, la demande de subvention de l'Association PROVAL pour conduire ses opérations d'animation et de promotion de l'artisanat, du commerce et des services dans la Vallée de la Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement de **30 000,00 €** pour l'année 2013 à l'Association PROVAL.

**AUTORISE** le Président à passer et signer la convention de financement à intervenir et toutes pièces relatives à cette opération.

Cette somme sera prélevée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2013.

**7) MULTI ACCUEIL LA CASE A TOTO : ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATERIEL**

Le multi accueil et le périscolaire de la Case à Toto, à Lutzelhouse, ouvriront leurs portes en septembre 2013.

**VU** l'article 5.1 des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche « Actions en faveur de la petite enfance » : Détermination et conduite d'une politique intercommunale en matière de petite enfance (0-6 ans) en gestion directe ou en établissant des partenariats globaux et contractuels pour l'assistance et l'animation des structures locales, telles que relais AMAT et multi accueils afin de répondre aux besoins des parents en matière de garde, d'activités de loisirs et d'animation.

**CONSIDERANT** qu'il appartient à la Communauté de communes de prendre en charge le mobilier nécessaire à la gestion de ce service,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de prendre en charge le coût non subventionné d'acquisition de mobilier. La commune de Lutzelhouse, maître d'ouvrage de l'opération, achètera le mobilier. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche reversera à la commune de Lutzelhouse, sa participation, évaluée à la somme de **30 000.00 €**.

**8) COMMUNE DE SCHIRMECK : EQUIPEMENTS SPORTIFS : ACQUISITION DE PARCELLES**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'acquérir à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées comme suit:

- **Commune de Schirmeck,**
  - **section 22, parcelle 232, Le Chimpy, d'une superficie de 0.45 ares,**



- Commune de Schirmeck,
  - section 25, parcelle 313, rue des Grives, d'une superficie de 0.11 ares,
- Commune de Schirmeck,
  - section 25, parcelle 315, rue des Grives, d'une superficie de 0.04 ares,

propriété de la Ville de Schirmeck,

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

## 9) DIVERS.

### a) PERMIS DE DEMOLIR

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles R 421.12 et R 421.27,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122.21,

CONSIDERANT le projet de démolition de l'immeuble sis à 34 Grand rue, 67560 ROTHAU,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, ,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à déposer la demande de permis de démolir en vue de la réalisation du projet précité.

### b) Formation MAET : ACCUEIL DE STAGIAIRE

Monsieur Simon Tranchant, Elève ingénieur à AgroParisTech à Paris (75) (ex-INA-PG) domaine d'approfondissement « Productions, filières, territoires pour le développement durable » sera en stage à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche. du 1er Juin 2013 au 30 Août 2013 dans le cadre du programme de formation MAET.

Dans le cadre du projet formation MAET, ses missions viseront à la mise en œuvre des orientations 1 à 5 et plus spécifiquement l'orientation 4

Son maître de stage sera Monsieur Jean-Sébastien LAUMOND, agent de développement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

## DECIDE

- De prendre en charge les frais de déplacement de Monsieur Simon Tranchant entre son domicile et Schirmeck, sur la base de l'abonnement mensuel de travail en train,
- De lui verser mensuellement une gratification de stage représentant 12.50% du plafond horaire de la Sécurité Sociale,
- De prendre en charge les frais de déplacement et de repas de Monsieur Simon Tranchant dans les conditions identiques à celles des agents de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

### c) OTVB : AFFRANCHISSEUSE

Actuellement, l'Office de Tourisme et la Communauté de communes ont une affranchisseuse pour chaque structure. Il est possible techniquement et légalement que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ait une affranchisseuse avec deux services et facture à l'Office de Tourisme de la vallée de la Bruche, le coût de ses affranchissements.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de facturer à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche le coût de ses frais postaux.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 45 .*

M. Gérard DOUVIER		/	
Mme Alice MOREL		M. Jacques CHRISTMANN	
M. Guy HAZEMANN		M. Jean-Charles BERNARD	
/		/	
M. André HUNG		M. Vincent PETERSCHMITT	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		M. Pierre MATHIOT	
/		Mme Patricial CASNER	
M. Emile FLUCK		M. Serge GRISLIN	
M. René PETIT		M. Maurice GUIDAT	
M. Philippe REMY		M. Nicolas KOLIFRATH	
M. Henri GERARD		/	
/		M. Nicolas BONEL	
M. André WOOCK		M. Jean-Paul THORWARTH	
/		Mme Martine SIEGFRIED	
M. Pierre GRANDADAM		M. Laurent LANDAIS	
Mme Evelyne HAZEMANN		M. Bernard IDOUX	
M. Marc SCHEER		/	
/		M. Maurice CHARTON	
M. Jean VOGEL		M. Jean-Pol HUMBERT	
M. Bernard ENCLOS		M. Francis FRERING	
/		M. Jérôme SUBLON	
M. Frédéric BIERRY		M. J-Frédéric HEIM	
/		M. Daniel GENLOT	
/		M. Yves MATTERN	
M. Vincent METZGER		M. Camille MOSSER	
M. Pierre REYMANN		/	
M. André FASSLER		/	
/		M. Alain HUBER	
/		M. André SCHAEFFER	